

Prime climat – grandes installations

L'essentiel en 2 pages

La prime climat est un programme de soutien d'Énergie Zukunft Schweiz AG (EZS) visant à remplacer les systèmes de chauffage à énergie fossile par des systèmes à énergie renouvelable. Cette fiche d'information explique quels sont les points à prendre en compte, en particulier pour les systèmes complexes et de grande taille (100 kW et plus), ainsi que pour les soutiens financiers élevés.

Caractéristiques du programme

- **Pas de quota de financement:** Le montant du soutien financier augmente proportionnellement aux économies de CO₂ – sans limite supérieure.
- **Pas de limite de puissance:** En principe, même les installations dont la puissance dépasse le mégawatt peuvent profiter du soutien financier.
- **Versement:** Un montant d'encouragement allant jusqu'à 200'000 CHF peut être versé au moment de la mise en service. Pour les montants supérieurs à CHF 200 000 ou pour des projets plus complexes, nous vous informerons volontiers des modalités de financement (voir aussi page 2).
- **Les systèmes bivalents et multivalents** sont également éligibles (voir page 2 pour plus de détails).
- **Chaleur non résidentielle et chaleur industrielle:** Outre les chauffages dans les bureaux, les bâtiments administratifs, les immeubles commerciaux, etc., la chaleur industrielle peut également être soutenue (voir également page 2).

Taux de soutien

- Le montant effectif du soutien financier est calculé sur la base de la **consommation annuelle antérieure d'énergie fossile** et s'élève à **18 cts. par kWh**.
- **Calculateur** de financement pour estimer le montant: <https://www.primeclimat.ch>

Principales conditions d'éligibilité

- Remplacement d'un chauffage au mazout ou au gaz par un chauffage au bois ou une pompe à chaleur
 - Mandat pour le remplacement du chauffage pas encore attribué
 - Cession des économies de CO₂ à EZS
 - Un double financement est possible dans des cas exceptionnels (la répartition de l'effet est une condition préalable)
 - Pas de construction nouvelle ou de remplacement de bâtiment
 - Les entreprises exemptées de la taxe sur le CO₂ sont en principe éligibles, nous nous ferons un plaisir de clarifier les détails avec vous.
- Les conditions de financement détaillées sont disponibles en ligne sur <https://www.primeclimat.ch>

Vous trouverez de plus amples informations sur les installations spéciales et complexes à la page 2, de même qu'une check-list des documents requis.

Contact pour toute question relative au programme:

Mélinda Ritter,
Suisse Romande
076 223 76 28
melinda.ritter@ezs.ch



Informations complémentaires sur le financement des installations spéciales et complexes

Cas particulier des réseaux de chaleur:

- Les réseaux de chaleur sont en principe éligibles.
- Un réseau de chaleur est considéré comme tel lorsque la chaleur est vendue à un prix fixe par le biais d'un contrat de fourniture de chaleur.
- Les nouveaux raccordements ne peuvent être pris en compte que s'ils sont effectués dans l'année qui suit la mise en service.
- Les soutiens financiers visant à la densification des réseaux de chaleur existants seront traités via le programme de densification des réseaux de chaleur EZS prévu.
- Les aides cantonales au raccordement peuvent être combinées avec la prime climat EZS.
- Monitoring: livraisons annuelles de chaleur par consommateur, mesurées avec des compteurs de chaleur conformes METAS.
- En plus de la prime climat, KliK offre d'autres possibilités de soutiens financiers pour les réseaux de chaleur.

Cas particulier de la chaleur industrielle:

- La chaleur industrielle est en principe éligible.
- Les livraisons de chaleur industrielle doivent être mesurées avec un compteur de chaleur conforme METAS.
- Paiement initial maximum: CHF 50'000.-, au-delà, chaque année, selon les certificats CO₂.

Cas particulier des systèmes bivalents ou multivalents:

- La consommation d'électricité des pompes à chaleur et la consommation de mazout ou de gaz d'une éventuelle chaudière à énergie fossile pour charge de pointe doivent être mesurées annuellement selon METAS.
- Au début, une estimation du montant du soutien est effectuée, la fixation et le versement du montant définitif se font, en général, après la première année d'exploitation.

Documents requis pour la demande:

- Justificatifs de consommation de mazout/de gaz (au moins les 3 dernières années)
- Photos du chauffage existant et de sa plaque d'identification
- Offre pour les coûts d'investissement de l'installation de chauffage au bois ou de la pompe à chaleur
- Offre de référence pour le remplacement 1:1 du chauffage à énergie fossile (à partir de 2 MW)

Documents requis pour la mise en service:

- Chauffage au bois:
70 à 500 kW: QMmini
à partir de 500 kW: QMstandard
- Pompes à chaleur:
15 à 100 kW: label de qualité reconnu en CH et garantie de performance de SuisseEnergie;
à partir de 100 kW: garantie de performance de SuisseEnergie
Pour les sondes géothermiques: société de forage avec label de qualité
- Confirmation de commande
- Facture finale
- Procès-verbal de mise en service
- Photos du nouveau chauffage et de la plaque d'identification

Energie Zukunft Schweiz (ezs) est une force motrice sur la voie d'un monde d'énergies entièrement renouvelables. Nous aidons les entreprises et les particuliers, les fournisseurs d'énergie, les fonds immobiliers et les autorités à mettre en œuvre leurs projets de transition énergétique de manière pratique et économique.